## PRESS RELEASE



## COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A.32

A PUBLIER IMMEDIATEMENT JEUDI, LE 4 JUILLET 1963.

## Formation de personnel militaire nigérien au Canada

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que le ministre nigérien de la Défense, M. Muhammadu Ribadu, et le haut-commissaire du Canada au Nigéria, M. T. LeM. Carter, ont signé à Lagos un accord sur les conditions devant régir la formation au Canada de personnel militaire nigérien.

L'accord entre les deux pays précise que le Canada se chargera de former et de loger le personnel nigérien et veillera à ses déplacements au Canada. Le gouvernement nigérien pour sa part paie la solde de base et les indemnités de son personnel militaire ainsi que ses frais de transport, aller et retour, au Canada.

Un certain nombre de cadets nigériens sont actuellement à l'entraînement dans l'Aviation royale du Canada, l'Armée canadienne et la Marine du Canada.